

MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT ROUTIER

Conformément à l'article 99 de la loi sur la mobilité du 5 novembre 2021 (LMob) et à l'article 83 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 2 décembre 2008 (LATeC),

LA COMMUNE DE RIAZ

met à l'enquête publique

du 7 août au 7 septembre 2026

la mise en zone 30 de la Route des Monts et de la Rue Michel-Corpataux.

Les plans établis par le bureau d'ingénieur Philippe Gremaud à Bulle peuvent être consultés :

- à l'**Administration communale de Riaz**, rue de la Gruyère 60, 1632 Riaz,
- à la **Préfecture de la Gruyère**, à Bulle.

Les personnes ou associations ayant qualité pour faire opposition au sens de l'article 84 de la LATeC peuvent déposer un mémoire motivé auprès de l'**Administration communal de Riaz** ou de la **Préfecture de la Gruyère**, pendant la durée de l'enquête publique, soit

jusqu'au lundi 7 septembre 2026

Riaz, le 7 août 2026

LE CONSEIL COMMUNAL DE RIAZ